

Biennale du LPNHE, 13 septembre 2007

High Energy Physics

Latinamerican-European

ALFA, ALBAN, ECOS, PCP...

...et surtout HELEN

**Mes bonnes (...et mauvaises...) expériences
dans les projets de coopération scientifique
entre l'Europe et l'Amérique Latine**



HELEN : un peu d'histoire

- En 2003, le CERN invite l'IN2P3 à joindre un programme de collaboration avec l'Amérique Latine.
- A la fin de son mandat au CERN, Luciano Maiani se propose pour organiser ce projet
 - Le cadre **ALFA** : **A**mérica **L**atina **F**ormación **A**cadémica semble adéquat
 - Création d'un réseau ALFA orienté HEP : **HELEN**
 - **H**igh **E**nergy physics **L**atinamerican-**E**uropean **N**etwork
 - 8 pays d'Amérique Latine, 6 pays d'Europe répondent à l'appel
 - Non sans douleur, le projet **HELEN** est soumis in extremis le 30 avril 2004 à 17h50 à la Commission
 - ... la Commission approuve le projet 9 mois et demi plus tard
 - ... et le contrat devient effectif au 1er août 2005
 - **HELEN** démarre fin 2005

HELEN : les objectifs (I)



**Academic Co-operation Programme between
European Union and Latin America**

HELEN

High Energy Physics Latin American-European Network

Objectives

1. To train young generations of physicists in **High Energy Physics**, in which Europe is world leader, thereby promoting fundamental physics in Latin American countries and contributing to the modernization of physics education there.
2. **CERN, DESY** and **Gran Sasso** facilities, in particular the **Large Hadron Collider (LHC)**, **HERA** and their experiments, as well as the **Auger Experiment** in Argentina are fundamental tools for an advanced training programme.
3. To facilitate access of Latin American countries to the technological benefits in the accelerator, detector and information technology domains (**GRID** as an example).
4. To strengthen the integration of the European and Latin American Physics communities.

HELEN : les objectifs (II)



Academic Co-operation Programme between European Union and Latin America

Network Objectives

The HELEN network will be essential to integrate, consolidate and booster the collaborations existing since more than a decade in the field of High Energy physics between Latin America and Europe. It will use the mobility of personnel as a basis:

1. to provide specialized training for young Latin American scientists;
2. to contribute to the modernization of physics education in Latin America;
3. to foster the scientific collaboration in Fundamental Physics between Latin America and Europe by using the existing or foreseen large facilities,
4. to contribute to the technological development of Latin America through the HEP associated technologies.

Co-ordinator

Name(s): MAIANI
First Name(s): Luciano
Academic Title: Professor of Theoretical Physics



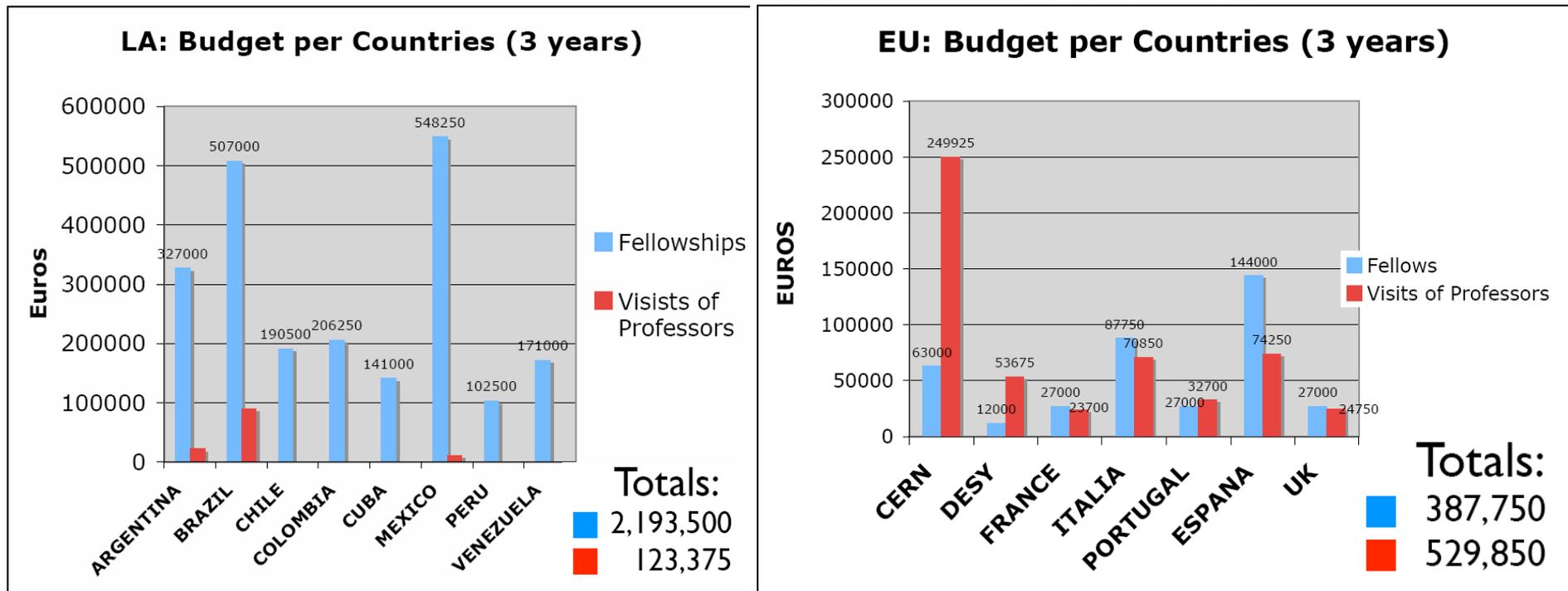
HELEN : De quoi il s'agit (I)

- **Outil principal: financement de séjours entre membres du réseau**
 - **Priorités : LHC (~50%) Auger (~15%) IT (~10%) théorie, autres...**
 - **Prédocs, thésards, post-docs, ingénieurs, seniors éligibles**
 - **Les flux AL->EU sont la composante dominante**
 - En ordre, suivent AL->AL puis EU->AL
 - **Montants raisonnables: 1500 €/mois sharp**
 - Cela reste au-dessous du seuil de pauvreté à Genève... ☺
 - **Les institutions hôtes doivent fournir la logistique d'accueil**
 - Gestion des frais de séjour
 - Assurance maladie, démarches administratives, conditions de travail...
- **Contributions au budget :**
 - **ALFA 75% , instituts 25% (~40% pour EU, ~10% pour AL)**
 - (i.e. IN2P3 paye les billets pour ses agents, HELEN paye les séjours)

HELEN : De quoi il s'agit (II)

EU Institutions	LA institutions
CERN	Brasil CBPF, Sao Paulo, UERJ, Federale
España CIEMAT, Madrid, Valencia, Santiago...	México CINVESTAV, UNAM, Michoacán, Puebla
France IN2P3, Paris 7, Paris 6	Argentina AUGER, La Plata, Mar del Plata, Buenos Aires
Italia INFN, Roma1, Roma2, Padova, Torino	Colombia Antioquia, UniAndes, Nacional
Deutschland DESY	Venezuela Los Andes, Central
Portugal LIP	Chile PUCC, Valparaíso
	Perú PUC, Heredia
	CUBA INSTEC

HELEN : De quoi il s'agit (III)

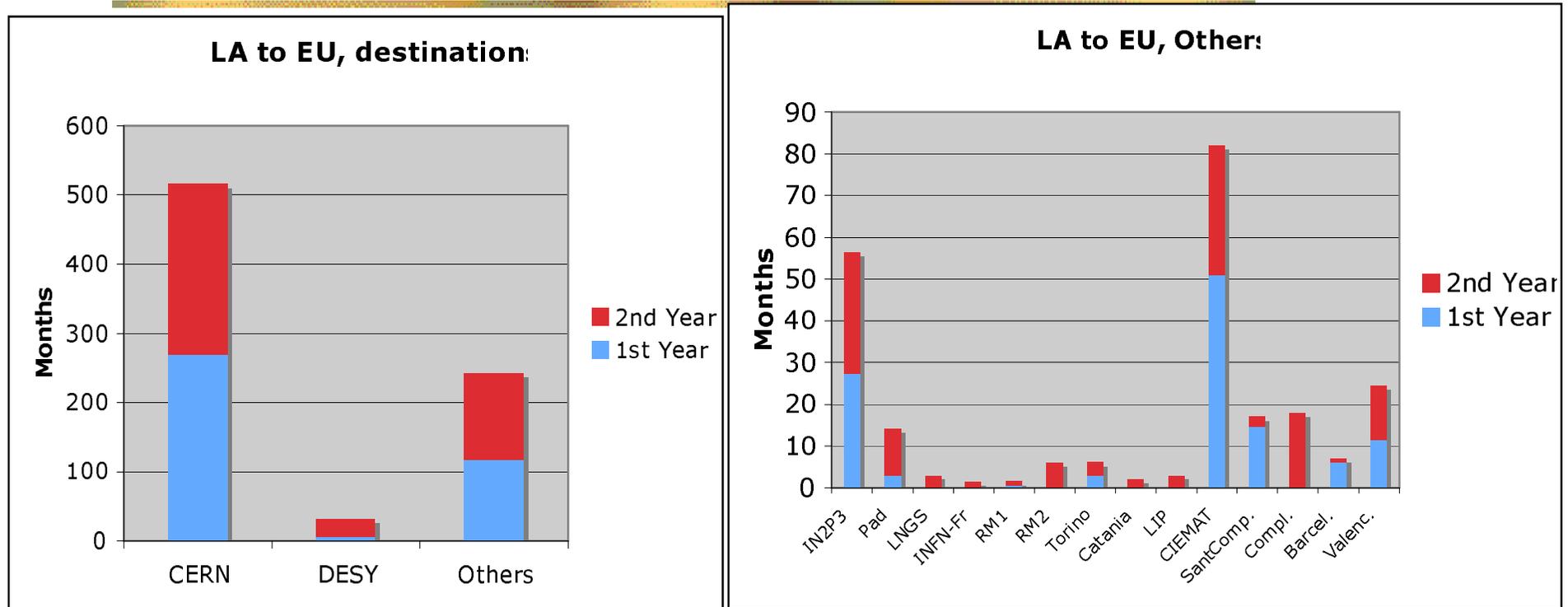


En AL, les trois grands sont México, Brasil, Argentina ...

En EU, CERN est le plus grand contributeur et la destination principale
L'Espagne est 2ème, avec une contribution importante du CIEMAT

La France contribue à moins de 2% du budget total ...

HELEN : De quoi il s'agit (IV)



En AL, les trois grands sont México, Brasil, Argentina ...

En EU, CERN est le plus grand contributeur et la destination principale
L'Espagne est 2ème, avec une contribution importante du CIEMAT

... mais recoit ~10% des bourses ! (in crescendo: >10% prévus en 2008)

HELEN-France dans les faits

HELEN - France - Mozilla Firefox

File Edit View History Bookmarks Tools Help

http://lpnhe-babar.in2p3.fr/ocariz/HELEN/

Google

IN2P3
INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE
ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES
université
PARIS
DIDEROT

HELEN - FRANCE

web page

(main page <http://www.roma1.infn.it/exp/helen>)

HELEN stands for High Energy physics Latinamerican-European Network. It is an [ALFA](#) project of the European Union, with 39 member institutions from 14 countries (6 in Europe, 8 in Latin America). This web page provides informaton on HELEN activities where IN2P3 and/or Universite Paris Diderot are involved.

Contact : [José Ocariz](#), LPNHE - Paris

NEW [Results for the HELEN Grant-holders selection \(2007, second call\)](#) **NEW**

Une page web recueille toute l'info

HELEN-France dans les faits : 2006

2006 : Latin-American HELEN Grant-Holders in France :

Fellow	Country of Origin	Host Laboratory - Experiment	Host/Advisor	Length of Stay
Andrés Cimmarusti (Work Program) (Mid-term Report)	Venezuela	LPNHE - ATLAS	Frédéric Derue	6 months
Homero Martínez (Work Program)	Venezuela	LPNHE - ATLAS	Bertrand Laforge	6 months
Victor Mendoza (Work Program) (Mid-term Report)	Venezuela	LPNHE - GRIF	Diego Terront	6 months + 2 months in 2007
Yuliana Ayala	Perú	TBD	TBD	6 months
Gilberto Díaz (Report)	Venezuela	CCIN2P3 - LCG	Fabio Hernández - Philippe Gaillardon	3 months
Hermes León (Report)	México	LPSC - AMS	Michel Buénerd	2 months
Antonio Ortiz (Report)	México	LPSC - AMS	Mariane Brinet	1 month
Ernesto Belmont	México	LPSC - AMS	Michel Buénerd	1 month
Herbert Hoeger (Report)	Venezuela	LPNHE+CCIN2P3 - GRIF	NR	0.5 months

2006 : French HELEN Grant-Holders to Latin-America :

Fellow	Country of Destination	Host Laboratory - Experiment	Work Programme
Frédéric Derue	Venezuela	ULA - UCV - USB - IVIC	Seminars on LHC physics, Jury of Cimmarusti's Master Thesis, Coordination of future research activities
Julie Malcèls (seminar)	Venezuela	ULA - UCV - USB - IVIC	Seminars and Tutorials on Flavour Physics, Coordination of future research activities
Benjamin Roullé d'Orfeuil	Argentina	AUGER - La Plata - Bariloche	Seminars, Shifts, Research

9 boursiers reçus : 33.5 mois de séjour

**LPNHE, CCIN2P3, LPSC
les bourses >2 mois gérées via EGIDE**

3 missions en Amérique Latine (2 LHC, 1 AUGER)

HELEN-France dans les faits : 2007

2007 : Latin-American HELEN Grant-Holders in France :

Fellow	Country of Origin	Host Laboratory - Experiment	Host/Advisor	Length of Stay
Henso Abreu (Work Program)	Venezuela	LAL - ATLAS	Marumi Kado	6 months
Ernesto Belmont (Work Program)	México	LPSC - AMS	Michel Buénerd	1 month
Carla Bonifazi (Work Program)	Brasil	LPNHE - AUGER	Antoine Letessier-Selvon	1 month
Antonio Cárdenas (Work Program)	Venezuela	LAL - ATLAS	Lydia Iconomidou-Fayard	6 months
Rafael León (Work Program)	Venezuela	CCIN2P3 - LCG	Pierre Girard	6 months
Laudín Molina (Work Program)	Venezuela	LPNHE - GRIF	Liliana Martin	6 months
Edivaldo Moura (Work Program)	Brasil	LPNHE - AUGER	Antoine Letessier-Selvon	1 month
Mariana Vargas (Work Program)	México	LPSC - AMS	Michel Buénerd	1 month
TBD (vacant, second call)	Argentina	CCPM - ATLAS	Chris Bee	2 months

2007 : French HELEN Grant-Holders to Latin-America :

Fellow	Country of Destination	Host Laboratory - Experiment	Work Programme
Kévin Payet (Work Program)	Argentina	AUGER - La Plata - Bariloche	Seminars, Shifts, Research
Alejandro Pérez (Work Program)	Venezuela	ULA - UCV - USB - IVIC	Seminars and Tutorials on Flavour Physics, Coordination of future research activities
TBD (vacant, for second call)	TBD	TBD	TBD



More info to be added. Check back often for fresh news...

This page maintained by [José Ocariz](#). Last modified : September

2007 : 30 mois de séjour (+ 6 mois annulés)

9 boursiers reçus

LPNHE, CCIN2P3, LPSC, LAL

4 missions en Amérique Latine (2 LHC, 1 AMS, 1 AUGER)

2 anciens HELENistes en M2 cette année (1 NPAC)

HELEN-France et ALBAN au labo

- **ATLAS :**

- Andrés Cimmarusti (6 mois)
- Homero Martínez (6 mois)
- Fred Derue (1 mois)

cet effort peut se maintenir

- **BaBar :**

- Alejandro Pérez (3 ans)
- Julie Malclès (1 mois)

- **GRIF :**

- Herbert Hoeger (2 semaines)
- Víctor Mendoza (8 mois)
- Laudín Molina (6 mois)
- Diego Terront (1 mois)

cet effort va se maintenir

- **AUGER :**

- Benjamin Rouillé d'Orfeuil (1 mois)
- Carla Bonifazi (1 mois), Edivaldo Moura (1 mois)

HELEN-France 2007

... Quelques difficultés administratives

... manque d'expérience sur les projets hors PCRD

... nous avons souffert pour la justification financière...

... un grave problème de gestion (présent,futur) ...

➤ La fin des ``liberalités'' au CNRS ...

- ... fin du protocole EGIDE pour l'accueil de nos HELENistes ...

- ... nous empêche de tenir les engagements pris par l'IN2P3 ...

- ... impossible de payer les boursiers >2mois ...

➤ Trouver une solution ``from scratch'' et contre la montre !!!

HELEN-France dans les faits : 2007



Fin des libéralités : sur l'accueil des cher-

Les laboratoires et organismes de recherche sont fortement incités à supprimer les « libéralités » pour les chercheurs non titulaires, doctorants et post-doctorants, au profit de contrats de travail. Au-delà d'un nécessaire renforcement de la protection sociale au bénéfice des inté-

Pendant des années, des milliers de chercheurs étrangers ont bénéficié de ces aides, notamment dans le cadre de programmes de bourses. Quels ont été les éléments déclencheurs de ce revirement ?

L'abandon des libéralités touche les programmes de bourses offerts à des chercheurs étrangers par effet induit. Il résulte d'abord d'une volonté de renforcer l'attractivité de la recherche en favorisant l'emploi de jeunes chercheurs ; les débats autour de leur statut ayant conduit les pouvoirs publics à préconiser la suppression des libéralités, au demeurant en cohérence avec les orientations européennes.

Or, depuis plusieurs décennies, l'attribution de bourses dans le cadre d'accords de coopération publics ou privés à de jeunes étrangers était encouragée par les pouvoirs publics. Les programmes financièrement soutenus par les ministères chargés des affaires étrangères, de la coopération, de la recherche ou de l'enseignement supérieur traçant la voie, tandis que la concurrence internationale se renforçait.

Peut-on donc considérer qu'il y a une contradiction entre ces orientations successives ?

Pas complètement, car la question des libéralités se subdivise entre celle de la protection sociale des chercheurs, et celle de la nature du contrat avec l'institution qui finance leur séjour.

Lorsque leur contribution au cycle

économique et leurs obligations vis-à-vis de l'établissement sont conformes à celles d'un chercheur salarié, ils doivent évidemment bénéficier d'un contrat de travail, ce qui entraîne assujettissement aux cotisations sociales, tout à fait normalement. Il n'y a rien de particulièrement nouveau à ce titre.

En revanche, lorsque les obligations du chercheur vis-à-vis de la structure ne sont pas celles d'un salarié, c'est-à-dire qu'il est en situation de formation et non de production, c'est uniquement la protection sociale qui se trouve visée. La charte européenne du chercheur, précise d'ailleurs bien que « les Etats membres s'efforcent de veiller à ce que les chercheurs bénéficient de la couverture adéquate en matière de sécurité sociale ».

Les boursiers, pour leur part, ont-ils accès à la sécurité sociale ?

La législation en matière de recherche comme en matière de sécurité sociale prévoit de longue date que les allocataires de recherche bénéficient du régime général de couverture sociale. Un aménagement récent du code précise que cette disposition n'est pas réservée aux allocations de recherche sur financement public et l'étend à toute autre type de financement.

Par ailleurs, la législation de la sécurité sociale précise que seules les aides attribuées sur critère social sont exonérées de cotisations. Or, la plupart des programmes de bourses pour les étudiants étrangers sont destinés à des étudiants qui ont besoin d'une aide

financière pour se former en France, mais leur sélection ne s'effectue évidemment pas sur ce seul critère.

C'est donc sur ces différents fondements que des actions de recouvrement de cotisations sociales ont été engagées.

Quel dispositif Égide propose-t-il au public qu'il accueille ?

Conformément à son objet social, Égide a été invité dès les années 1980 à étendre ses services à la diversité des acteurs publics et privés qui contribuent à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

Depuis l'origine, le régime des bourses du gouvernement français comporte en effet une couverture sociale adaptée au séjour temporaire des boursiers, et financée par le ministère des Affaires étrangères. Ce dispositif – de type privé – a donc été ouvert aux autres institutions finançant des bourses ; il répond parfaitement aux besoins, tout en restant économique et financièrement équilibré. Mais il est distinct du régime général, sur lequel les dépenses de santé de ce public ne pèsent d'ailleurs pas.

Or, en l'espace de quelques décennies, s'est opéré un mouvement d'extension du régime général de couverture sociale vers le plus grand nombre de bénéficiaires, laissant de moins en moins de catégories sociales à l'écart et imposant en contre-partie un recouvrement plus performant des cotisations. Le consensus antérieur sur le statut particulier des étrangers titulaires d'une bourse de recherche est donc actuellement bousculé.

Quelles sont les conséquences

quel impact chercheurs étrangers ?

ressés, l'autre enjeu porte sur la capacité des laboratoires français à proposer des conditions financières attractives aux chercheurs étrangers, également concernés par ces changements. Yves Péchon, directeur d'Égide, revient sur les différents impacts de cette orientation.

de cette situation sur le terrain ?

En pratique, certains établissements ont fait l'objet d'observations des URSSAF, voire de redressements car ils n'acquittaient pas les cotisations du régime général de la sécurité sociale. Les redressements peuvent résulter d'une constatation de la part des URSSAF du statut de boursier au regard de la situation effective de l'intéressé sur le site. Seuls les établissements d'accueil sont en mesure de justifier la qualification de boursier par opposition à celle de salarié, et pour notre part, nous avons toujours attiré l'attention de nos mandants sur leur responsabilité au regard du code du travail et ce qui en découle logiquement.

Mais subsiste un débat sur l'obligation de souscrire au régime général pour des visiteurs étrangers, accueillis sans conteste hors de tout lien de subordination au sens du code du travail, et qui disposent par ailleurs, comme les boursiers du gouvernement français, d'une protection sociale parfaitement adaptée.

Peut-on évaluer à ce jour l'impact économique pour Égide ?

Certains établissements, et non des moindres comme le CNRS, ont décidé de suspendre leurs programmes de bourses et de ne plus accueillir de chercheurs étrangers en dehors de contrats de travail. D'autres souhaiteraient pouvoir continuer de faire appel à Égide pour un ensemble de services, y compris le cas échéant payer les cotisations sociales. Égide examine donc en relation avec la



finice de leur établissement d'origine.

Les administrations concernées ont-elles pris position sur cette question ?

Pas encore de manière convergente, ce qui rend la situation de terrain difficile à gérer. Mais l'opportunité de traiter la question est admise par tous. Un équilibre est donc à trouver entre le respect des options prises en faveur des chercheurs français, qui emporte en principe égalité de traitement pour les étrangers, les besoins réels des boursiers étrangers en matière de protection sociale et le maintien, voire le développement, d'une offre à la hauteur des ambitions françaises dans un contexte de forte concurrence internationale.

Direction de la Sécurité Sociale comment déclarer et acquitter les cotisations dans le cadre de son mandat de gestion. Une telle option contribuerait à limiter l'érosion de cette activité, déjà en recul de 17% en 2006 par rapport à 2005.

Mais l'intérêt propre d'Égide est totalement subsidiaire.

Au niveau national, l'enjeu n'est-il pas effectivement de maintenir l'effort d'attractivité en direction des chercheurs étrangers ?

Bien sûr. La question de fond porte bien sur la légitimité de maintenir un statut particulier pour les bénéficiaires de programmes scientifiques internationaux, répondant à des critères vérifiables de formation, sous réserve que les chercheurs concernés disposent d'une solide protection sociale durant leur séjour en France.

Il est également essentiel que la question des critères de sélection soit débattue : même si les bourses ne sont pas distribuées à ceux qui n'en auraient pas besoin, c'est d'abord sur des critères académiques et scientifiques qu'elles sont attribuées.

En outre, dans de très nombreuses situations, ces aides ne visent qu'indirectement les bénéficiaires eux-mêmes, car elles sont attribuées dans le cadre d'accords de coopération entre les institutions dont ils dépendent.

C'est notamment le cas des cadres étrangers du secteur public ou du secteur privé temporairement accueillis en stage dans des entreprises ou des services français, avec pour objectif un transfert de compétences au béné-

ACTION

ACTION

HELEN-France dans les faits : 2007



Fin des libéralités : sur l'accueil des cher-

Les laboratoires et organismes de recherche sont fortement incités à supprimer les « libéralités » pour les chercheurs non titulaires, doctorants et post-doctorants, au profit de contrats de travail. Au-delà d'un nécessaire renforcement de la protection sociale au bénéfice des inté-

Pendant des années, des milliers de chercheurs étrangers ont bénéficié de ces aides, notamment dans le cadre de programmes de bourses. Quels ont été les éléments déclencheurs de ce revirement ?

L'abandon des libéralités touche les programmes de bourses offerts à des chercheurs étrangers par effet induit. Il résulte d'abord d'une volonté de renforcer l'attractivité de la recherche en favorisant l'emploi de jeunes chercheurs ; les débats autour de leur statut ayant conduit les pouvoirs publics à préconiser la suppression des libéralités, au demeurant en cohérence avec les orientations européennes.

Or, depuis plusieurs décennies, l'attribution de bourses dans le cadre d'accords de coopération publics ou privés à de jeunes étrangers était encouragée par les pouvoirs publics. Les programmes financièrement soutenus par les ministères chargés des affaires étrangères, de la coopération, de la recherche ou de l'enseignement supérieur traçant la voie, tandis que la concurrence internationale se renforçait.

Peut-on donc considérer qu'il y a une contradiction entre ces orientations successives ?

Pas complètement, car la question des libéralités se subdivise entre celle de la protection sociale des chercheurs, et celle de la nature du contrat avec l'institution qui finance leur séjour.

Lorsque leur contribution au cycle

économique et leurs obligations vis-à-vis de l'établissement sont conformes à celles d'un chercheur salarié, ils doivent évidemment bénéficier d'un contrat de travail, ce qui entraîne assujettissement aux cotisations sociales, tout à fait normalement. Il n'y a rien de particulièrement nouveau à ce titre.

En revanche, lorsque les obligations du chercheur vis-à-vis de la structure ne sont pas celles d'un salarié, c'est-à-dire qu'il est en situation de formation et non de production, c'est uniquement la protection sociale qui se trouve visée. La charte européenne du chercheur, précise d'ailleurs bien que « les Etats membres s'efforcent de veiller à ce que les chercheurs bénéficient de la couverture adéquate en matière de sécurité sociale ».

Les boursiers, pour leur part, ont-ils accès à la sécurité sociale ?

La législation en matière de recherche comme en matière de sécurité sociale prévoit de longue date que les allocataires de recherche bénéficient du régime général de couverture sociale. Un aménagement récent du code précise que cette disposition n'est pas réservée aux allocations de recherche sur financement public et l'étend à toute autre type de financement.

Par ailleurs, la législation de la sécurité sociale précise que seules les aides attribuées sur critère social sont exonérées de cotisations. Or, la plupart des programmes de bourses pour les étudiants étrangers sont destinés à des étudiants qui ont besoin d'une aide

financière pour se former en France, mais leur sélection ne s'effectue évidemment pas sur ce seul critère.

C'est donc sur ces différents fondements que des actions de recouvrement de cotisations sociales ont été engagées.

Quel dispositif Égide propose-t-il au public qu'il accueille ?

Conformément à son objet social, Égide a été invité dès les années 1980 à étendre ses services à la diversité des acteurs publics et privés qui contribuent à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

Depuis l'origine, la réforme des

Peut-on évaluer à ce jour l'impact économique pour Égide ?

Certains établissements, et non des moindres comme le CNRS, ont décidé de suspendre leurs programmes de bourses et de ne plus accueillir de chercheurs étrangers en dehors de contrats de travail. D'autres souhai-

laire d'une bourse de recherche est donc actuellement bousculé.

Quelles sont les conséquences

ACTION

quel impact chercheurs étrangers ?

ressés, l'autre enjeu porte sur la capacité des laboratoires français à proposer des conditions financières attractives aux chercheurs étrangers, également concernés par ces changements. Yves Péchon, directeur d'Égide, revient sur les différents impacts de cette orientation.

de cette situation sur le terrain ?

En pratique, certains établissements ont fait l'objet d'observations des URSSAF, voire de redressements car ils n'acquittaient pas les cotisations du régime général de la sécurité sociale. Les redressements peuvent résulter d'une constatation de la part des URSSAF du statut de boursier au regard de la situation effective de l'intéressé sur le site. Seuls les établissements d'accueil sont en mesure de justifier la qualification de boursier par opposition à celle de salarié, et pour notre part, nous avons toujours attiré l'attention de nos mandataires sur leur

Direction de la Sécurité Sociale comment déclarer et acquitter les cotisations dans le cadre de son mandat de gestion. Une telle option contribuerait à limiter l'érosion de cette activité, déjà en recul de 17% en 2006 par rapport à 2005.

Mais l'intérêt propre d'Égide est totalement subsidiaire.

Au niveau national, l'enjeu n'est-il pas effectivement de maintenir l'effort d'attractivité en direction des chercheurs étrangers ?

Bien sûr. La question de fond porte bien sur la légitimité de maintenir

particulier pour les bénéficiaires ax, répondant à des critères de formation, sous des critères de sélection soit me si les bourses ne sont allées à ceux qui n'en ont besoin, c'est d'abord sur les académiques et scientifiques sont attribuées, dans de très nombreuses aides ne visent qu'indirectement les bénéficiaires eux-mêmes sont attribuées dans le cadre d'accords de coopération internationale dont ils dépendent.

amment le cas des cadres du secteur public ou du secteur privé temporairement accueillis en stage dans des entreprises ou des services français, avec pour objectif un transfert de compétences au béné-



ficie de leur établissement d'origine.

Les administrations concernées ont-elles pris position sur cette question ?

Pas encore de manière convergente, ce qui rend la situation de terrain difficile à gérer. Mais l'opportunité de traiter la question est admise partout. Un équilibre est donc à trouver entre le respect des options prises en faveur des chercheurs français, qui emporte en principe égalité de traitement pour les étrangers, les besoins réels des boursiers étrangers en matière de protection sociale et le maintien, voire le développement, d'une offre à la hauteur des ambitions françaises dans un contexte de forte concurrence internationale.

ACTION

HELEN-France dans les faits : 2007

- **Trouver une solution ``from scratch'' et contre la montre**
 - **Heureusement, Paris 7 avait signé le contrat HELEN original**
 - **Le BRI-Paris7 a prend en charge les bourses de longue durée**

- **nous sommes sauvés pour 2007, mais ...**
 - **nous ne pourrions pas accueillir des postdocs pour >2mois**
 - **cela casse l'ambition nationale du programme**
 - **le CNRS a besoin d'un outil d'accueil légal et efficace !**

HELEN-France : le futur

Consensus général pour proposer un nouveau projet en 2008

- **Ambitions pour HELEN-PLUS :**
 - **augmentation de 50% du budget**
 - **nouveaux participants (UK, CH, autres)**
 - **composantes techniques**
- **Pour HELEN-France, j'aimerais proposer**
 - **un mécanisme “à la CIEMAT” :**
 - **des bourses supplémentaires et/ou des compléments**
 - **amplifier notre rôle dans HELEN**
 - **“normaliser” notre rapport *cofinancement/bénéfice***

Autres pistes de financement

Le programme ALBAN (UE)

- offre des bourses de doctorat pour étudiants d'Amérique Latine
- 75% UE et 25% pays d'origine
- finance la thèse de Alejandro Pérez
- expérience mitigée :
 - interlocuteurs mal définis
 - montants réels faibles (~1.2 k€/mois nominal)
 - cofinancement instable

Les programmes ECOS et PCP (France)

- pluridisciplinaire : nous ne sommes pas des clients ``typiques''
- budgets limités
- taux de succès peu favorable

Quelques mots pour la fin

HELEN-France est un succès scientifique ...

- ... programme et impact *in crescendo***
- ... priorité LHC !**
- ... renfort utile pour collaborations existentes(AUGER, AMS)**
- ... a signifié un effort administratif non négligeable**

LPNHE est le centre de gravité de HELEN-France

LAL, LPSC, CCIN2P3 actifs

d'autres laboratoires s'intéressent (DAPNIA, CPPM, CPT...)

Vos initiatives pour HELEN-PLUS sont les bienvenues!

L'approche artisanale ne sera plus tenable dans HELEN-PLUS

HELEN-France et ALBAN au labo

- **ATLAS :**
 - Andrés Cimmarusti (6 mois)
 - Homero Martínez (6 mois)
 - Fred Derue (1 mois)

- **BaBar :**
 - Alejandro Pérez (3 ans)
 - Julie Malclès (1 mois)

- **GRIF :**
 - Herbert Hoeger (2 semaines)
 - Víctor Mendoza (8 mois)
 - Laudín Molina (6 mois)
 - Diego Terront (1 mois)

- **AUGER :**
 - Benjamin Rouillé d'Orfeuil (1 mois)
 - Carla Bonifazi (1 mois), Edivaldo Moura (1 mois)